

CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Aérodrome des Mureaux

Rappel historique

En fin d'année 2012, le sous-préfet de Mantes –la-Jolie a demandé qu'une charte entre riverains et usagers du terrain d'aviation Les Mureaux soit élaborée.

Cette charte a pour but d'apporter un meilleur confort aux riverains et d'assurer la pérennité de l'activité aéronautique.

Le président de l'association des usagers (A.U.C.A.L.M.) a été désigné pour mettre en œuvre l'organisation à l'élaboration de cette charte. Une première réunion s'est tenue le 4 décembre en présence des associations de riverains. Des groupes de travail ont été constitués autour des thèmes dégagés par la circulaire 2005-88 du 6 décembre 2005. Au cours la Commission Consultative de l'Environnement du 7 décembre 2012, le Sous-Préfet a souhaité que la signature de la charte puisse avoir lieu en fin d'année 2013 entre les associations de riverains et l'association des usagers.

Actuellement

Après plusieurs réunions destinées à préciser le cadre, le but et les procédures de la création de cette charte, 3 commissions paritaires entre riverains et usagers ont été créées :

- Réduction du bruit
- Maitrise de l'urbanisme
- Communication et concertation

Ces commissions ont commencé à travailler, chacune sur leur thème. Elles feront part de l'avance de leur travail lors de réunions plénières regroupant l'ensemble des participants.

Une première réunion plénière de coordination des commissions a eu lieu le **13 mai à 18h** au Sivu.

Il a été rappelé que la signature de la charte est ouverte aux associations d'usagers et aux associations représentatives des riverains.